

THEODORY Renaud

De: KNUBBEN Muriel
Envoyé: mercredi 25 septembre 2019 17:25
À: THEODORY Renaud; REUCHAMPS Régine
Objet: TR: CC 30.09.2019 - Demande d'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil Communal
Pièces jointes: Document1.docx
Importance: Haute



KNUBBEN Muriel
DIRECTRICE GÉNÉRALE F.F.

Place du Marché 55 - 4800 VERVIERS
087 325 220 – interne : 7004
www.verviers.be

De : ELSÉN Marc <marc.elsen41@skynet.be>
Envoyé : mercredi 25 septembre 2019 01:55
À : COL - TARGNION Muriel <Muriel.TARGNION@verviers.be>; KNUBBEN Muriel <Muriel.KNUBBEN@verviers.be>
Objet : CC 30.09.2019 - Demande d'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil Communal
Importance : Haute

Madame la Bourgmestre,
Madame la Directrice Générale,

En vertu de l'article 64 du Règlement d'Ordre Intérieur de notre Conseil Communal, le cdH demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour de la séance du Conseil du 30 septembre 2019.

Celui-ci sera intitulé : **ENODIA – Décision de principe sur la désignation d'un avocat consultant.**

Le dossier ENODIA occupe depuis trop longtemps l'avant-scène médiatique et les expressions fusent de toutes parts, tantôt faites de profonds questionnements, de désarroi ou d'indignation quand ce n'est pas de sarcasmes ou de propos insultants. Au-delà de tout ceci, les déroulements récents posent des questions fondamentales qui méritent incontestablement des clarifications et des précisions, la transparence n'étant manifestement pas de mise, c'est un euphémisme. Certes des questions fondamentales au niveau de la gouvernance publique mais également, précisément et très concrètement, quant à l'intérêt des actionnaires d'ENODIA, particulièrement de Verviers pour ce qui nous concerne plus directement, et donc quant à l'intérêt de la population verviétoise.

*Un premier pas semble avoir été fait, sans doute suite aux pressions de toute part, émanant de la Région, de la Province et de nombreux élus de tous bords politiques, puisque le point lié aux ventes/privatisations de filiales devrait avoir été retiré de l'ordre du jour de la séance du Conseil d'administration d'ENODIA ce mercredi 25 septembre. C'était selon nous le minimum à faire à ce stade. C'était d'ailleurs une demande que le cdH avait adressée à la Bourgmestre, via sa Cheffe de groupe, le lundi 23 septembre dernier, tout comme celle de faire convoquer une Assemblée générale pour que toute la lumière soit faite sur toutes ces questions pour ne pas dire sur toute cette nébuleuse. Nous regrettons que le mail du cdH n'ait pas reçu de réponse formelle de la Bourgmestre. Il nous paraît indispensable et urgent d'aller plus loin, résolument, en mettant tout en œuvre afin d'obtenir ces clarifications ; en l'occurrence via la désignation d'un avocat consultant indépendant désigné par les Communes actionnaires. C'est l'objet de la proposition du groupe cdH, qui recueillera nous l'espérons l'unanimité. A cette fin et conformément au ROI du Conseil, nous joignons à cette note de synthèse un **projet de délibération** que vous trouverez en attaché. Il importe de signaler qu'une position analogue à celle que nous proposons au Conseil a*

déjà fait l'objet de plusieurs délibérations de Collèges en Province de Liège, ce qui démontre si besoin en était encore que c'est bien l'intérêt public qui est en jeu.

Nous vous prions, Madame la Bourgmestre, Madame la Directrice Générale, de recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le cdH,
Marc Elsen
Conseiller communal.

PROJET DE DELIBERATION
Séance du Conseil Communal du 30 septembre 2019
Ville de Verviers

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Vu l'article L1122-24 du CDLD

Vu l'article 64 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal

Attendu que :

- Verviers est actionnaire de ENODIA intercommunale ;
- dans le groupe ENODIA se trouvent la société NETHYS et ses filiales VOO, WIN et ELECIO ;
- les éléments parus dans la presse et confirmés pour une grande partie par les gestionnaires de NETHYS, ne permettent pas de voir et savoir de façon claire ce qu'il se passe dans la gestion de NETHYS et particulièrement des transactions en cours ;
- les intérêts de la Ville de Verviers pourraient être gravement menacés ;
- il importe dès lors dans un premier temps de pouvoir obtenir la clarté complète sur ce dossier ;
- de l'aveu public de certains administrateurs, le conseil d'administration de ENODIA est dépassé par la complexité du dossier ;
- les difficultés énormes obtenues par les associés pour avoir des informations montrent que la voie statutaire est insuffisante ;
- il importe dès lors de sauvegarder les intérêts de la Commune et de désigner un avocat afin d'obtenir les informations nécessaires afin de savoir si toutes les opérations se déroulent régulièrement et si les intérêts de la commune en tant qu'actionnaire sont préservés

Après en avoir délibéré,

DECIDE à ... (résultat du vote) :

Article 1 : Le Conseil demande instamment au Collège d'adopter lors de sa plus prochaine séance, soit ce mardi 1^{er} octobre 2019, la décision de principe de désigner un bureau d'avocat compétent afin de défendre les intérêts de la Ville dans ce dossier, et, tout d'abord, d'obtenir les informations nécessaires afin de voir réellement ce qui se passe ;

Article 2 : Cette décision du Collège devra être effective lorsque d'autres Communes se seront associées à la démarche et qu'un avocat commun pourra être désigné.

Article 3 : Cette décision ne peut en aucun cas nuire aux décisions prises ou à prendre par le Gouvernement Wallon.

POUR LE CONSEIL,

La Directrice générale,

La Présidente,